

GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG

MINISTERE DE L'ECONOMIE



# **Rapport d'activité 2001**

**Le STATEC**

**Volume II**

Mars 2002

<b>Les principaux axes de l'activité du STATEC en 2001 et les défis pour 2002</b>	<b>5</b>
<b>1. Introduction</b>	<b>9</b>
<b>2. Système statistique européen</b>	<b>9</b>
<b>3. Les nouvelles technologies informatiques</b>	<b>11</b>
3.1. Modernisation de l'outil	11
3.2. Modernisation des méthodes de travail	11
3.3. Internet et intranet	12
<b>4. Travaux statistiques</b>	<b>12</b>
<b>4.1. Statistiques démographiques et sociales</b>	<b>12</b>
4.1.1. Population	12
4.1.2. Conditions de vie des ménages	14
4.1.3. Marché du travail	15
4.1.4. "Data Warehouse"	18
4.1.5. Enquête auprès des ménages: création d'une cellule méthodologique commune STATEC-CEPS/Instead	18
<b>4.2. Statistiques des entreprises</b>	<b>19</b>
4.2.1. Répertoire des entreprises	19
4.2.2. Statistiques structurelles	20
4.2.3. Statistiques de la société de l'information	21
4.2.4. Statistiques de la recherche et du développement	21
4.2.5. Tourisme	22
4.2.6. Statistiques conjoncturelles sur les services	22
<b>4.3. Prix à la consommation</b>	<b>23</b>
4.3.1. Indice des prix à la consommation	23
4.3.2. Parités de pouvoir d'achat	25
<b>4.4. Statistiques conjoncturelles de l'industrie et de la construction</b>	<b>25</b>
4.4.1. Industrie	25
4.4.2. Construction	26

<b>4.5.</b>	<b>Statistiques agricoles</b>	<b>28</b>
4.5.1.	Recensements nationaux	28
4.5.2.	Recensements et enquêtes dans le cadre européen	28
<b>4.6.</b>	<b>Transports</b>	<b>28</b>
<b>4.7.</b>	<b>Environnement</b>	<b>29</b>
<b>5.</b>	<b>Travaux de synthèse</b>	<b>30</b>
<b>5.1.</b>	<b>Comptes nationaux</b>	<b>30</b>
5.1.1.	Mise en œuvre du SEC95 (règlement (CE) no 2223/96 du Conseil du 25 juin 1996) et programme de publication	30
5.1.2.	Révisions du SEC95 et plan d'action statistique du Conseil	31
5.1.3.	Ressources propres de l'UE et procédure de déficit excessif	32
<b>5.2.</b>	<b>Analyse conjoncturelle et prévisions macro-économiques</b>	<b>33</b>
5.2.1.	Principales tâches de la section	33
5.2.2.	Analyse et études	33
5.2.3.	Projets de recherche	34
5.2.4.	Groupes et comités	34
5.2.5.	Prévisions économiques	35
5.2.6.	Autres activités	35
<b>5.3.</b>	<b>Statistiques du commerce extérieur</b>	<b>36</b>
<b>5.4.</b>	<b>Statistiques des relations économiques extérieures</b>	<b>37</b>
5.4.1.	Balance des paiements	37
5.4.2.	Investissements directs étrangers	39
5.4.3.	Etudes	39
<b>6.</b>	<b>Publications</b>	<b>40</b>
<b>6.1.</b>	<b>Réalisations en 2001</b>	<b>40</b>
<b>6.2.</b>	<b>Projets pour 2002</b>	<b>41</b>
<b>7.</b>	<b>Statistiques posant des problèmes particuliers</b>	<b>42</b>
<b>8.</b>	<b>Conclusion</b>	<b>42</b>

## **Les principaux axes de l'activité du STATEC en 2001 et les défis pour 2002**

Rappelons brièvement les contraintes auxquelles le système statistique luxembourgeois est confronté actuellement.

### **Intégration européenne, avènement de l'Euro et globalisation**

L'intégration européenne avec pour corollaire celle du système statistique européen a d'importantes conséquences sur le volume de l'information exigée, l'harmonisation plus poussée des méthodes et contenus et l'accélération des délais de fourniture. L'Union économique et monétaire impose au Luxembourg d'établir, en relation avec la fin de l'association monétaire belgo-luxembourgeoise, une balance des paiements complète et autonome. Le processus d'intégration européenne a entraîné l'élaboration de critères comparables et d'agrégats servant à l'appréciation de la convergence économique, des programmes de stabilité et de la définition des besoins statistiques pour l'UEM.

La "loi statistique européenne" tout en imposant de nouvelles normes en matière de déontologie et d'indépendance du point de vue statistique, technique et scientifique, représente aussi la base d'une expansion ambitieuse du programme statistique européen.

D'autres organisations internationales, à l'échelle mondiale, développent leurs propres systèmes d'information statistique et imposent des normes de plus en plus contraignantes aux pays adhérents (OCDE, ONU, FMI).

Cette expansion de la demande signifie: plus de statistiques, de meilleure qualité, établies plus rapidement, mieux documentées et diffusées plus largement.

Dans leur ensemble ces nouvelles exigences sont un défi considérable pour les Instituts statistiques nationaux (INS). De surcroît ce défi se transforme en un véritable dilemme du fait des appels à une réduction de la charge administrative des entreprises, entre autres, dans le domaine statistique.

### **Accélération technologique**

A ces contraintes s'ajoute celle de l'accélération du progrès technologique qui exige une adaptation permanente du matériel et de la qualification du personnel.

L'internet plus particulièrement est devenu le principal médium de diffusion de l'information statistique et de communication. On ne peut pour autant pas renoncer aux moyens de diffusion classiques dans l'intérêt d'un accès équitable de tous à l'information.

### **Nouvelle dimension sociale**

Rappelons l'accent mis récemment sur le volet social de l'intégration européenne et la pléthore de nouvelles demandes statistiques dans ce domaine.

### **Système d'information sur les entreprises**

La lourdeur croissante des enquêtes exige le recours accru aux fichiers administratifs, c'est-à-dire aux données déjà disponibles, dans le but de faciliter le travail des entreprises. Ainsi s'opère un transfert de la charge des entreprises vers le service statistique d'où la nécessité d'une meilleure formation du personnel, notamment en matière de comptabilité privée, pour pouvoir utiliser à la fois les documents comptables préexistants et les fichiers administratifs.

Les avancées ultérieures dans ce domaine dépendent de progrès sensibles à faire dans le contexte du développement du répertoire d'entreprises, de la mise en place d'un plan comptable harmonisé, de la réforme du registre de commerce et, ultérieurement, de la création d'une centrale des bilans.

### **Réforme administrative, allègement des charges administratives et accès plus facile à l'information**

L'accès à l'information administrative à des fins statistiques et scientifiques doit devenir plus aisé. La réforme fondamentale de la loi sur la protection des données informatiques, de la loi organique du STATEC ainsi que le développement de dispositifs permettant la sécurisation afin de sauvegarder la confidentialité et de prévenir des abus éventuels, constituent des perspectives intéressantes.

### **Recensement des personnes physiques et morales**

En 2001 deux recensements de la population ont été réalisés:

- le recensement décennal de la population en date du 15 février 2001;
- le recensement des entreprises à la fin de l'année 2001.

L'exploitation des données collectées est en cours. Ces informations constitueront une base indispensable, à la fois pour les responsables politiques et économiques, pour les analystes et chercheurs ainsi que pour les services statistiques. En effet, sans une documentation solide sur la population déterminée, il est difficile d'établir des échantillons représentatifs et de produire des extrapolations fiables. Pour répondre aux nouvelles exigences (multiplication des enquêtes et production de statistiques de haute qualité) tout en limitant la charge administrative des entreprises, le recours à des sondages (en lieu et place d'enquêtes exhaustives) devient inévitable. La condition de départ est la disponibilité d'un registre complet et actualisé de la population de référence. Logiquement le recensement des entreprises devrait contribuer, entre autres, à la constitution de ce type de registre.

### **Importance des travaux d'analyse et des travaux de synthèse (comptes nationaux, balance des paiements et prévisions)**

Parallèlement au développement des travaux statistiques, l'analyse des données et des travaux de synthèse doit être poussée. Ce domaine d'activités appelle la coopération avec des centres de recherche publics tels que le CEPS/Instead, le Centre de recherche - Gabriel Lippmann ou le Centre de recherche du Centre universitaire (social, compétitivité ou modélisation économétrique).

A l'avenir il faudra intensifier ce type de travaux avec des synergies accrues avec les centres de recherche. La coopération privilégiée avec la Banque centrale du Luxembourg (BCL) en matière de balance des paiements est susceptible d'être étendue à d'autres domaines.

### **Collaboration transfrontalière**

Finalement, dans une Europe où les frontières nationales disparaissent, la collaboration au niveau régional devient de plus en plus importante. On constate la naissance d'une nouvelle demande d'informations sur le domaine transfrontalier au niveau infrarégional. On renforcera à l'avenir la coopération transfrontalière entre instituts statistiques, le cas échéant en synergie avec la recherche scientifique dans la Grande Région. De nouveaux projets ont d'ores et déjà été mis sur les rails, notamment un site internet commun aux 5 instituts statistiques et un important programme de publications.

Ceci demande aussi une prise de conscience politique de ce que l'information statistique n'est pas simplement une espèce de prérequis à l'action, mais qu'il convient de mettre en place les ressources nécessaires.

## **1. Introduction**

L'activité du STATEC est documentée par un nombre important de publications, reprises de façon détaillée au catalogue des publications du STATEC pour 2002, sorti de presse en décembre 2001. Ce catalogue contient l'ensemble des publications réalisées au cours de l'année passée et le programme pour l'année en cours (voir aussi chapitre 6).

Le site "www.statec.lu" accessible sur l'internet depuis décembre 1996, a connu un développement considérable. En 2001, l'accès à l'ensemble des contenus de ce site (publications, bases de données, logiciels) est devenu entièrement gratuit.

Le rapport suivant se limite à l'énumération des points saillants de l'activité en 2001.

## **2. Système statistique européen**

En 2001, l'activité du STATEC a encore été largement marquée par les nouvelles exigences d'information statistique dans le cadre du SSE (système statistique européen).

Rappelons que le règlement (CE) n° 322/97 du Conseil du 17 février 1997 relatif à la statistique communautaire "a pour objectif d'établir un cadre normatif visant à organiser de façon systématique et programmée la production de statistiques communautaires en vue de la formulation, de l'application, du suivi et de l'évaluation des politiques de la Communauté".

Le règlement précise les procédures de décision des différents programmes (pluriannuels et spécifiques), leur justification, le partage des compétences entre autorités nationales et autorités communautaires, ainsi que la coopération avec la Banque centrale européenne à laquelle ont été conférées d'importantes responsabilités dans le domaine de la statistique.

Une décision de la Commission du 21 avril 1997 définit le rôle et les responsabilités d'Eurostat en matière de production de statistiques communautaires.

L'activité statistique des INS (Instituts nationaux de statistiques) est actuellement réglée par le programme pluriannuel 1998-2002 adopté par le Conseil. Il trace le cadre général des activités statistiques communautaires pour l'horizon visé.

Dans les différents chapitres du présent rapport il est fait référence aux textes régissant plus précisément certains domaines statistiques.

Le développement majeur en 2000 et 2001 a été l'intensification des besoins statistiques dans le cadre de l'UEM.

Le Conseil ECOFIN a formulé en 2000 les recommandations requises pour engager les processus afin de remédier aux retards et aux déficits constatés dans le domaine statistique dans le cadre de l'UEM dans la plupart, sinon dans tous les pays membres.

Le STATEC a élaboré à l'époque un document sur la façon concrète dont le Luxembourg pourra pallier les déficiences dans les domaines considérés comme prioritaires. Ceci également avec une approche à moyen terme avec des objectifs plus ambitieux quant aux délais et méthodes à mettre en œuvre.

Un progrès rapide est exigé en ce qui concerne la mise à disposition d'un certain nombre de statistiques, notamment en matière de comptes nationaux trimestriels et de statistiques sur les finances publiques. D'importants résultats ont d'ores et déjà été obtenus. Des efforts ont également été faits afin d'accélérer la mise à disposition des statistiques à court terme.

Le 4<sup>e</sup> rapport - l'étape sur la mise en œuvre du plan d'action concernant les besoins d'informations statistiques de l'UEM – approuvé par le Conseil ECOFIN du 6 novembre 2001 prend acte des progrès accomplis, mais souligne que certains Etats membres, dont le Luxembourg, doivent faire des efforts supplémentaires.

Faisons cependant quelques observations de principe:

- les obligations résultant de la législation communautaire prévoient souvent pour le Luxembourg et pour d'autres Etats membres des dérogations provisoires allant jusqu'à l'an 2003 ou l'an 2005 et souvent même des dérogations absolues en raison de la petite taille des pays concernés;
- les nouvelles exigences comportent notamment des amendements aux règlements du Parlement et du Conseil dans les matières visées dans le sens d'un raccourcissement drastique des délais de fourniture et de la suppression des dérogations. En plus l'accélération du processus de mise à disposition bouleverse les programmes de travail établis antérieurement;
- les objectifs visés par le plan communautaire, à savoir la convergence vers les performances des trois meilleurs pays, voire des Etats-Unis, sont extrêmement ambitieux;
- le raccourcissement (improvisé) des délais de production statistique entraîne un resserrement des échéances tant pour les instituts statistiques que pour les déclarants et augmente les charges administratives des entreprises, notamment des PME.

En tout cas, placées dans le contexte général du développement exponentiel du système d'information statistique communautaire, les nouvelles priorités axées sur le court terme ont continué en 2001, à poser au Luxembourg des problèmes aigus d'adéquation des ressources.

### **3. Les nouvelles technologies informatiques**

La nécessité de produire des statistiques détaillées de plus en plus vite exige une adaptation en conséquence des technologies informatiques à tous les niveaux. Il est impératif que le STATEC puisse répondre aux demandes des autorités nationales, des organismes européens et internationaux, des instituts de recherche, des bureaux d'études, de la presse et des médias, mais aussi aux demandes individuelles en provenance du grand public. La tâche du service informatique est d'installer et de maintenir un dispositif uniforme de matériels et de logiciels permettant aux statisticiens un travail précis et rapide.

#### **3.1. Modernisation de l'outil**

Au STATEC, l'environnement UNIX a été marqué par un remplacement du serveur de banques de données. La stabilité de ces serveurs a permis un fonctionnement continu pendant toute l'année.

Du côté netware, l'autre composante principale du réseau local, les serveurs NOVELL ont donné entière satisfaction.

Grâce aux efforts du Centre informatique de l'Etat, le STATEC a pu faire un grand pas dans l'homogénéisation du parc informatique. Ceci permet de réduire les coûts de maintenance par rapport à une situation marquée par un équipement hétéroclite.

#### **3.2. Modernisation des méthodes de travail**

Le changement constant des outils de travail nécessite une formation du personnel rentrant ainsi qu'une adaptation continue du personnel en place. Les efforts fournis par l'INAP et par plusieurs cadres internes permettent l'utilisation optimale des logiciels. L'expérience a montré que le recours à des spécialistes en informatique et bureautique peut conduire à un net accroissement de la productivité.

Deux grands projets ont marqué l'année 2001: le recensement de la population au 15 février 2001 et la mise en place de la balance des paiements. Pour la première fois l'encadrement informatique du recensement de la population a entièrement été pris en charge par les informaticiens du STATEC (cahier des charges pour la saisie, programmation de la validation des lots saisis, préparation des résultats tabulaires du recensement, etc.). Les premiers contacts avec des firmes spécialisées ont montré de nouvelles possibilités de diffusion électronique des données par internet et CD-ROM.

La balance des paiements était l'autre grand projet en 2001. Il s'agissait d'abord de mettre en place une connexion sécurisée entre le STATEC et la BCL, chacun responsable dans son domaine pour l'établissement des statistiques. Dans cette optique le service informatique a testé et comparé plusieurs produits afin de choisir l'outil convenant le mieux aux tâches du STATEC.

### **3.3. Internet et intranet**

Comme par le passé le STATEC y mène une politique prudente en raison du manque de ressources humaines. En 2001 on a développé le site internet du STATEC convaincu de l'importance de la diffusion de l'information statistique par cet outil. Le nombre toujours croissant de consultations de ce site confirme la nécessité des investissements effectués. A terme se profile néanmoins une plus grande interactivité entre l'utilisateur et l'institut statistique, en d'autres termes, une consultation dynamique d'une banque de données de diffusion. Il s'agit là d'abord d'une refonte/réorganisation du système statistique, au niveau interne pourrait-on dire, et ensuite seulement de la mise en place des outils de consultation dynamique: serveur internet, banque de données de diffusion sécurisée. L'exemple de quelques instituts de statistique étrangers montre qu'il s'agit là d'un travail de longue haleine, qu'il faut songer à entamer dès aujourd'hui, si l'on ne veut arriver parmi les derniers d'ici quelques années.

A l'occasion de la publication des résultats du recensement de la population, le STATEC essaiera de développer une présence plus active sur le web, en suivant aussi avec intérêt les développements futurs en matière d'eGouvernement, tout particulièrement en ce qui concerne les questionnaires électroniques sécurisés.

## **4. Travaux statistiques**

### **4.1. Statistiques démographiques et sociales**

#### **4.1.1. Population**

- Recensement de la population 2001

Le recensement décennal de la population qui a eu lieu au 15 février 2001 a été la principale opération statistique dans le domaine des statistiques démographiques et sociales. Malheureusement, le STATEC a dû constater la mauvaise qualité des différents documents qui lui ont été remis, beaucoup d'agents recenseurs et de contrôleurs communaux n'ayant pas rempli leurs tâches correctement. Il en est résulté des retards dans les premières opérations de contrôle et de redressement précédant l'envoi dans l'atelier de saisie. Alors que le dernier lot aurait dû partir fin novembre, cet envoi n'a finalement eu lieu que le 16 janvier 2002.

Le STATEC compte cependant disposer d'un premier fichier exploitable en mars 2002. Ne seront, toutefois, pas encore disponibles les données sur la profession et le secteur d'activité qui seront codifiées manuellement dans une deuxième phase (les noms des entreprises où les recensés travaillent ayant été saisis, les codes NACE pourront cependant être attribués automatiquement dans un grand nombre des cas).

Le 11 janvier 2002 ont été transmis au Ministère de l'Intérieur les chiffres de la population de résidence habituelle par commune, section électorale et localité aux fins de publication au Mémorial.

Une première publication portant uniquement sur la population de résidence par subdivision territoriale et exposant les difficultés d'ordre méthodologique, statistique et même juridique rencontrées dans l'établissement de ces chiffres pourra être consultée fin février sur le site internet du STATEC. Sur ce même site seront également publiées, à partir d'avril, des fiches contenant, pour un certain nombre de thèmes (âge, nationalité, participation à la vie économique, etc.) une ventilation par commune illustrée par des cartes géographiques. Une fois l'ensemble de ces fiches thématiques constitué, elles paraîtront sur support papier en fin d'année.

Deviendront disponibles sur le site internet des versions provisoires des tableaux du programme de publication traditionnel de la série "Recensement de la population", les chiffres de ces tableaux ne divergeant que très légèrement de ceux de la version finale.

Plus généralement, il est prévu de mettre en place des moyens de diffusion de tableaux statistiques s'adressant à un public varié (ministères, administrations, bureaux d'études, chercheurs, etc.).

Signalons encore que le STATEC a signé des conventions de recherche avec le Centre universitaire et le CEPS/Instead devant aboutir à des monographies publiées par ses soins.

Les multiples difficultés rencontrées confirment le STATEC dans son opinion que le recensement classique (distribution et collecte des questionnaires par des agents recenseurs) a fait son temps et que, du point de vue statistique, la seule alternative est le passage à l'exploitation de fichiers administratifs existants que l'on complétera, le cas échéant, par des enquêtes par sondage obligatoires spécifiques auprès d'échantillons de grande taille.

- Nouveaux registres centraux

Les projets de mise en place de nouveaux registres comme celui de la population et de l'état civil ou celui des rues et localités ne semblent pas encore avoir abouti. En tout cas, le STATEC n'est plus tenu au courant de l'état d'avancement des travaux.

Si l'on souhaite vraiment que le RP2001 ait été le dernier recensement classique et qu'à l'avenir l'établissement de statistiques socio-démographiques se fasse, dans une très large mesure sur base de fichiers administratifs existants plusieurs conditions devront être remplies:

- des registres devront être créés dans tous les domaines de la vie socio-économique comme par exemple le logement ou l'éducation, couverts normalement par les recensements classiques;
- afin de pouvoir combiner les données contenues dans différents registres, les conditions juridiques de l'interconnexion, p.ex. par l'intermédiaire du numéro d'identité national, devront être assouplies;
- l'interconnexion des fichiers sera également indispensable pour en améliorer la fiabilité. Ainsi, ce serait sur base des informations contenues dans plusieurs types de registres (p.ex. fichiers de la sécurité sociale, fichiers de gestion administrative des communes) qu'une décision concernant le lieu de résidence habituelle d'une personne pourra être prise.

- **Statistiques démographiques courantes**

En raison des travaux de dépouillement du RP2001, les chiffres annuels du mouvement 2001 (naissances, décès, arrivées, départs etc.) et de l'état (répartition par âge, résidents par commune) de la population ne deviendront disponibles, vraisemblablement, que dans la deuxième moitié du mois de mars 2002.

- **Etudes démographiques**

Les résultats, même provisoires, du recensement seront pris en considération dans diverses études publiées en cours d'année dans la série "Bulletin du STATEC". Parmi les thèmes prévus relevons:

- la main-d'œuvre étrangère;
- le vieillissement;
- les nouvelles projections de population (reprises également dans les deux premiers thèmes).

#### **4.1.2. Conditions de vie des ménages**

- **Enquête budget des ménages (EBM)**

En lieu et place des enquêtes classiques, à périodicité quinquennale, une enquête permanente basée sur des échantillons annuels indépendants de 1.000 ménages va débuter en 2003.

Le caractère permanent de l'enquête devra permettre de créer, à l'intérieur du STATEC, un nouveau service en charge de cette enquête. Un des enseignements de l'EBM98 (et des EBM antérieures, dont le "field work" a été sous-traité à des firmes extérieures) est qu'il est de loin préférable que ce soit le STATEC lui-même qui prenne en charge toutes les phases de cette enquête particulièrement lourde et complexe.

Cette nouvelle enquête avec un contenu notablement allégé par rapport aux enquêtes précédentes, posera certains problèmes méthodologiques au niveau de l'extrapolation et de la repondération d'échantillons cumulés sur trois ans.

- **EU-SILC (Statistics on income and living conditions)**

C'était le "Panel communautaire des ménages" (European Community Household Panel - ECHP -) qui fournissait jusqu'à présent une grande partie des données à la base des différents rapports sur la situation sociale dans l'UE. La Commission a décidé que la vague 2001 sera la dernière bénéficiant d'une contribution financière de sa part et qu'un nouveau système statistique, le SILC, sera mis sur pied.

Au Luxembourg, une enquête spécifique qui aura un caractère principalement transversal avec, cependant, quelques parties panélisées (longitudinales) est, pour le moment, la meilleure façon d'établir ces statistiques. Durant l'année 2002 auront lieu divers tests portant notamment sur l'utilisation des fichiers de la sécurité sociale (tirage des échantillons, redressements, etc.)

Selon le règlement communautaire afférent, c'est le STATEC qui est responsable de la fourniture des données vis-à-vis d'Eurostat. Or, n'ayant pas les moyens nécessaires pour réaliser cette enquête supplémentaire extrêmement ambitieuse, il va demander au Gouvernement l'autorisation de passer un marché de gré à gré avec le CEPS/Instead qui a une grande expérience en la matière. Cet institut de recherche public collaborera avec le STATEC pour établir les fichiers à transmettre à Eurostat.

#### **4.1.3. Marché du travail**

En vue de la mise en place des différentes politiques de l'emploi, il est indispensable de disposer de toute une série de statistiques permettant de décrire et d'analyser le fonctionnement du marché du travail.

Ces statistiques proviennent à la fois des fichiers de la sécurité sociale et d'enquêtes spécifiques auprès des ménages et des entreprises.

Signalons encore que les exigences en matière de qualité et de délais de livraison ne cessent d'augmenter.

- **Enquête sur les forces de travail (EFT)**

Cette enquête, qui constitue la pièce maîtresse du dispositif, fournit des statistiques sur l'emploi, le chômage ainsi que sur l'éducation et la formation. A partir de 2003, ce dernier volet sera considérablement étendu.

Pour le Luxembourg, cet instrument présente cependant quelques désavantages:

- seuls les résidents étant pris en compte, les nombreux frontaliers se trouvent exclus du champ de l'enquête. Mais l'EFT reste la seule source pour le calcul du taux de chômage selon les définitions du Bureau international du travail;
- puisque la précision d'un sondage dépend de la taille absolue de l'échantillon, le Luxembourg est obligé d'appliquer des taux de sondage relativement élevés. Ce handicap se fait essentiellement sentir au niveau du "field-work", le STATEC (tout comme d'autres organismes pratiquant des sondages de même envergure) ayant du mal à recruter de bons enquêteurs en nombre suffisant;
- en dépit d'un taux de sondage relativement élevé, la taille absolue de l'échantillon reste encore trop faible pour obtenir de bonnes estimations des variations d'une année sur l'autre.

Depuis 1998, on assiste à un élargissement régulier du contenu de l'enquête: y figure maintenant une batterie de questions visant à saisir le sous-emploi. De nouvelles questions seront encore introduites à partir de 2003.

Au questionnaire de base s'ajoutent désormais des "modules ad hoc". Celui de 2001 a porté sur les horaires de travail. Pour 2002, a été retenu un module sur l'emploi des personnes handicapées.

Mais l'innovation majeure est la mise en œuvre d'une enquête continue. Au lieu d'avoir une seule semaine de référence par année, toutes les semaines serviront de période de référence. L'objectif premier du passage à une enquête continue est de rendre possible l'établissement de chiffres trimestriels. De plus, à partir des chiffres d'une telle enquête continue, des moyennes annuelles peuvent être calculées.

Le règlement communautaire en question impose le respect de certaines règles concernant la précision de la mesure de ces évolutions trimestrielles. La production de chiffres trimestriels suffisamment précis a nécessité une augmentation de la taille de l'échantillon dépassant largement les capacités financières et humaines du STATEC.

Le STATEC a repoussé la mise en œuvre de cette enquête continue jusqu'en 2003. Un test effectué auprès de quelque 1.000 ménages ayant donné des résultats plutôt positifs, il a été décidé de recourir à des interviews par téléphone. Une société de service extérieure disposant d'un "call-center" sera chargée de ces interviews.

- Exploitation des fichiers de l'Inspection générale de la sécurité sociale (IGSS)

Si les fichiers agrégés de l'IGSS mis à la disposition du STATEC permettent l'établissement de nombreuses statistiques sur les gains, les salaires et le coût de la main-d'œuvre, elles ne peuvent, pour des raisons méthodologiques, remplacer certaines enquêtes spécifiques.

- Enquête harmonisée sur les gains

Il s'agit des estimations des gains bruts moyens pour certaines branches d'activité établies sur base d'une enquête auprès de quelque 300 entreprises et de fichiers de la sécurité sociale. Les résultats ventilés par statut et sexe (situation octobre) sont publiés une fois par an.

- Actualisation du coût de la main-d'œuvre

Les données de l'enquête 1996 sur le coût de la main-d'œuvre ont été actualisées pour les années 1997, 1998 et 1999 grâce à la statistique des gains bruts.

- Indices trimestriels du coût moyen du travail

Dès 1997, certains utilisateurs, comme les services de la Commission européenne et l'IME (Institut monétaire européen), ont insisté sur la nécessité et l'urgence de disposer, à partir de 1999, d'indices trimestriels sur l'évolution du coût moyen du travail. Ce coût englobe les salaires et traitements et les parts patronales des charges sociales obligatoires. Sont couverts les secteurs de l'industrie, de l'énergie, de la construction et de la plupart des services marchands. Afin de limiter la charge administrative des entreprises, le STATEC exploite, pour le moment, les fichiers administratifs agrégés mis à sa disposition par l'Inspection générale de la sécurité sociale (IGSS). Une étude de faisabilité, à réaliser en 2002, examinera dans quelle mesure le STATEC pourra continuer de recourir à ces fichiers pour fournir les données prévues au futur règlement communautaire.

- Enquête sur le coût de la main-d'œuvre 2000

Il s'agit d'une enquête quadriennale lancée en 2001 et faisant partie du système permanent d'enquêtes communautaires dans les domaines du coût de la main-d'œuvre et de la structure des salaires. Elle couvre les entreprises de 10 salariés et plus, de l'industrie, de l'énergie, de la construction et d'une grande partie des services (3.300 entreprises).

De nombreux rappels se sont avérés nécessaires pour faire rentrer les questionnaires. De même, beaucoup d'entreprises ont dû être recontactées parce que les questionnaires remis aux STATEC étaient entachés de lacunes ou d'inexactitudes. C'est à la lumière de ces difficultés qu'il convient d'apprécier les nouvelles initiatives de la Commission et de la Banque centrale européenne. Devraient être lancées dans les prochaines années une enquête sur les emplois vacants et une autre sur le prix du travail. Comme pour les enquêtes auprès des ménages se pose le problème de la taille de l'échantillon. Si l'on veut être en mesure de fournir les données pour l'ensemble des ventilations prévues, l'enquête devrait porter sur pratiquement la totalité des entreprises.

Cela voudrait dire que pour les seuls indicateurs sur le marché du travail, les entreprises recevraient chaque trimestre trois questionnaires différents de la part du STATEC. Tous ces projets très ambitieux verront vraisemblablement réduire leur dimension. N'empêche que l'obligation de recourir à des enquêtes bien spécifiques pour pouvoir fournir les données demandées par Eurostat pourrait causer au STATEC des problèmes inextricables au vu surtout de la charge imposée aux entreprises.

- Enquête sur la formation professionnelle continue

Le STATEC participe, en tant que coordinateur national, au groupe de travail Eurostat sur la formation professionnelle continue. C'est le CEPS/Instead qui effectue l'enquête sur le terrain. Elle ne couvre que des entreprises occupant au moins 5 salariés et les secteurs couverts sont: l'industrie, l'énergie, la construction et la plupart des services. Les résultats de cette enquête ayant 1999 comme année de référence seront publiés au cours du premier semestre de 2002.

#### **4.1.4. "Data Warehouse"**

Au printemps de l'an 2000, la création d'un "Outil statistique pour l'observation du marché du travail et de l'emploi" avait été décidée d'un commun accord par le Ministre du Travail et de l'Emploi et le Ministre de l'Economie. Cet observatoire doit prendre la forme d'un "Data Warehouse", une sorte de banque de données englobant l'ensemble des statistiques disponibles ayant trait au marché du travail. Ces statistiques, harmonisées et conformes aux recommandations méthodologiques internationales, seraient complétées par un volet consacré aux métadonnées (documentation méthodologique).

Mais force est de constater que jusqu'à présent relativement peu de progrès ont été accomplis, les administrations détentrices des données brutes (IGSS et ADEM), arguant d'autres priorités et un manque de personnel, n'ayant pas montré trop d'empressement à collaborer à la mise en route de cet outil de travail.

Par des lettres, adressées en début d'année à l'ADEM et à l'IGSS, le STATEC vient de relancer le projet.

#### **4.1.5. Enquête auprès des ménages: création d'une cellule méthodologique commune STATEC-CEPS/Instead**

En 2003, les enquêtes réalisées par le STATEC (EFT, EBM) ou le CEPS (PSELL) devront être complètement refondues.

Les fichiers administratifs n'étant pas en mesure de fournir dans un très proche avenir toutes les informations contenues dans ces enquêtes, une grande partie des données nécessaires à l'élaboration des politiques sociales et familiales devra donc toujours être obtenue à partir des enquêtes susmentionnées.

On peut, néanmoins, espérer que les fichiers deviendront de meilleurs instruments pour le tirage des échantillons (base de sondage) et le calibrage des résultats des enquêtes.

Il est connu qu'en raison des taux de non-réponse relativement élevés, les résultats des enquêtes luxembourgeoises sont affectés d'un certain biais. De même, sait-on que nombre d'enquêteurs ne sont pas à la hauteur de leurs responsabilités et sont à l'origine d'erreurs d'observation non négligeables.

De nets efforts s'avéreront donc nécessaires pour améliorer le "field-work".

Mais même des résultats bruts sensiblement meilleurs nécessiteront toujours quelques redressements.

Ainsi il y aura toujours des ménages ne participant pas (pour une raison ou une autre) aux enquêtes. Si cette "unit non response" pouvait être diminuée de façon notable, la repondération gagnerait nettement en efficacité.

Concernant le redressement de la non-réponse partielle (item non response) par imputation, beaucoup reste à faire.

Enfin des progrès seront à réaliser dans le calcul de l'erreur d'échantillonnage (estimation du "design effect"), surtout si l'on devait recourir à des plans d'échantillonnage plus complexes.

La création d'une cellule méthodologique commune s'est donc imposée.

En 2001, faisant appel à de nouvelles méthodes (CALMAR), elle a établi de nouveaux systèmes de pondération pour les différentes enquêtes. De nouveaux développements, avec des calages sur les chiffres du RP2001, sont prévus en 2002.

## **4.2. Statistiques des entreprises**

### **4.2.1. Répertoire des entreprises**

Conformément au règlement (CEE) n° 2186/93 du Conseil relatif à la coordination communautaire du développement des répertoires d'entreprises utilisés à des fins statistiques, le STATEC a mis en place une banque de données "Répertoire des entreprises". Comme prévu, cette banque de données a été remaniée, mais c'est surtout son interface informatique qui a été profondément modifiée au cours du premier semestre 2001.

Comme par le passé le STATEC a publié sur papier et sur support informatique un extrait de cette banque de données, le "Répertoire des entreprises au 1<sup>er</sup> janvier 2001".

Jusqu'ici le répertoire a surtout servi à la classification par activité économique et par secteur institutionnel. Le STATEC classe quelques 8.000 unités par an. Le nouvel objectif du répertoire se concentre sur les articulations entre entreprises et unités légales et entre entreprises et unités locales. Une cellule méthodologique a été instaurée au STATEC pour examiner ces interactions et pour arrêter les définitions et les règles opérationnelles pour établir ces liens en pratique.

Fin 2001, le STATEC a procédé à un recensement des entreprises (occupant des salariés) pour vérifier les renseignements actuellement consignés dans le répertoire et pour recueillir de nouveaux éléments en rapport avec les liens entre unités légales, la structure du capital des sociétés et la structure de leurs participations. L'exploitation de cette masse de données a été entamée début 2002 et devrait se poursuivre tout au long de l'année.

De plus et en plus de demandes nous sont adressées dans le contexte de la démographie d'entreprises: nombre de naissances, nombre de décès, taux de survie après un certain nombre d'années. La méthodologie y afférente et son harmonisation au niveau européen sont en voie d'élaboration et le STATEC y a participé activement par le biais d'un projet pilote "Démographie des entreprises".

La première phase de ce projet pilote s'est terminée en décembre 2001 et la seconde se terminera en juillet 2002.

Parallèlement à cette étude le STATEC est actuellement en train de faire des recherches sur les données de la sécurité sociale concernant l'affiliation des non-salariés afin de pouvoir utiliser cette source administrative pour compléter les données "emploi" du répertoire. En effet, l'incorporation des indépendants permettrait de mesurer l'emploi total par entreprise, alors que pour le moment on est contraint de se limiter à l'emploi salarié.

#### **4.2.2. Statistiques structurelles**

Les statistiques structurelles des entreprises, effectuées conformément au règlement (CE, Euratom) n° 58/97 du Conseil du 20 décembre 1996, sont entrées en 2001 dans leur quatrième année d'existence. La continuité de l'enquête a permis, tant du côté des entreprises que du STATEC, d'acquérir une solide expérience débouchant sur une amélioration notable de la qualité de cette statistique qui couvre l'industrie manufacturière, la construction, le commerce, les services d'assurance, ainsi que la quasi-totalité des autres services marchands.

Les discussions continuent au niveau communautaire quant à l'introduction de modules détaillés relatifs aux statistiques structurelles des établissements de crédit et des fonds de pension.

#### **4.2.3. Statistiques de la société de l'information**

Dans le cadre du programme européen sur les statistiques de la société de l'information, une enquête pilote auprès des entreprises a été réalisée en 2001 dans les différents pays de l'Union européenne sous l'égide d'Eurostat.

Cette enquête a permis d'obtenir des informations relatives à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) et en particulier à la mise en œuvre du commerce électronique dans les entreprises. Au Luxembourg, l'enquête a été réalisée par le CEPS/Instead en étroite collaboration avec le STATEC.

Parallèlement, une deuxième enquête a été réalisée par le CEPS/Instead également en collaboration avec le STATEC portant plus particulièrement sur la ventilation du chiffre d'affaires selon les différents produits et prestations offerts par les sociétés informatiques. Ces données sont également disponibles depuis peu.

#### **4.2.4. Statistiques de la recherche et du développement**

La production de données de R&D s'inscrit dans le cadre de la fourniture de données communautaires de la science et de la technologie, en complément de celle relative à l'innovation.

Les travaux de la phase pilote d'élaboration d'indicateurs R&D luxembourgeois, entrepris par le CEPS/Instead pour le compte du STATEC et en coopération avec le Ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, ont mené à l'exploitation des sources de données existantes conformément aux références méthodologiques communautaires et à la préparation de collectes de données supplémentaires.

Le lancement d'enquêtes R&D sur les entreprises, le secteur public, les universités et centres de recherche publics, développera les données de la science et de la technologie sur les différents secteurs économiques. Faute de données disponibles ou à collecter, tous les indicateurs de R&D ne pourront pas être déterminés.

Les indicateurs permettront de fournir des éléments d'analyse de la recherche et développement selon les thématiques dans lesquelles ils s'inscrivent, tels que les ressources humaines, l'investissement public et privé, la productivité scientifique et technologique, l'impact sur l'économie et l'emploi.

Plus généralement pourront être menées des analyses de la politique nationale de la recherche, comparée à celles des autres Etats de l'Union européenne. Ces études pourront alors être sources de la détermination d'orientations ou de mesures publiques par référence aux meilleures pratiques en Europe.

#### **4.2.5. Tourisme**

Comme tous les ans, le STATEC a établi la statistique de l'offre touristique, c'est-à-dire la statistique des arrivées et des nuitées dans les établissements d'hébergement et a calculé e.a. les taux annuels d'occupation des places-lits et des chambres d'hôtels, ainsi que la durée moyenne de séjour selon les différentes catégories d'hébergement.

En attendant que le projet de modification de la loi du 16 août 1975 sur le contrôle des voyageurs dans les établissements d'hébergement puisse être adopté par la Chambre des Députés, le STATEC a pris un certain nombre d'initiatives sur une base volontaire avec des établissements d'hébergement choisis pour la transmission électronique des données. Les premiers résultats de cette action sont assez encourageants.

Parallèlement, l'ETI – Europäisches Tourismus Institut GmbH an der Universität Trier – a effectué pour la cinquième fois pour le compte du STATEC et dans le cadre de la mise en œuvre de la directive 95/57/CE du Conseil du 23 novembre 1995, l'enquête sur la demande touristique, c'est-à-dire sur les habitudes de voyages des résidents luxembourgeois.

#### **4.2.6. Statistiques conjoncturelles sur les services**

Dans le cadre du règlement (CE) n° 1165/98, le STATEC transmet régulièrement des données mensuelles et trimestrielles sur le chiffre d'affaires et l'emploi pour le commerce de détail, le commerce et la réparation automobile, le commerce de gros et les intermédiaires du commerce ainsi que les hôtels et restaurants à la Banque centrale européenne, à la Banque centrale du Luxembourg, à l'Eurostat et à l'OCDE.

Le nouvel indicateur rapide série O sur le commerce de détail destiné au grand public est publié mensuellement par le STATEC.

Un deuxième indicateur rapide concernant le commerce automobile, le commerce de gros et les intermédiaires du commerce est prévu pour 2002.

Parallèlement des travaux d'analyse seront entrepris afin de pourvoir les instances nationales et internationales avec des indices mensuels et trimestriels sur le chiffre d'affaires et l'emploi d'autres branches de services marchands telles que définies par le règlement précité.

### **4.3. Prix à la consommation**

#### **4.3.1. Indice des prix à la consommation**

- Antécédents

Après la mise en œuvre de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) au 1<sup>er</sup> janvier 1997 - que le Luxembourg avait retenu comme indice national - l'évolution de la réglementation communautaire a nécessité des adaptations de l'indice en 1999 et 2000.

Depuis janvier 1999, l'indice se présente sous forme d'indice-chaîne, dont la pondération est ajustée tous les ans afin de tenir compte tant des modifications dans les habitudes de consommation que des évolutions des prix. Calculé pour les douze mois d'une année donnée par rapport au mois de décembre de l'année précédente, il est publié sur la base 100 en 1996 pour les fins de l'analyse économique, ainsi que sur la base 100 au 1.1.1948 pour les besoins de l'échelle mobile des salaires.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2000, date à partir de laquelle la couverture de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) inclut les dépenses de consommation finale effectuées sur le territoire par les non-résidents, un indice des prix à la consommation national (IPCN) a été introduit. Il se distingue de l'indice harmonisé IPCH par le fait que sa pondération continue à reposer sur les dépenses de consommation des seuls ménages résidents.

- Développements en 2001 et 2002

La couverture de l'indice des prix à la consommation, incomplète jusqu'alors, avait été étendue en 2000 à la plupart des domaines qui restaient complètement ou partiellement exclus: santé, enseignement, protection sociale, assurances et services financiers. En janvier 2001, elle a été complétée par l'intégration des services hospitaliers et les services des maisons de retraite, maisons de soins etc..

Le règlement grand-ducal du 20 décembre 1999 concernant l'établissement de l'indice des prix à la consommation prévoit que "La liste des positions de référence de l'indice et de leur pondération est révisée annuellement pour tenir compte des modifications dans les habitudes de consommation", et que "Les révisions annuelles de la liste des positions de l'indice et de leur pondération font l'objet de règlements grand-ducaux à prendre chaque année (...)".

Le schéma de pondération établi pour les indices de l'année 2001, dérivé des comptes nationaux - consommation privée - de l'année 1997, a été fixé par règlement grand-ducal du 8 février 2001.

Le 11 décembre 2001, le Conseil économique et social a émis un avis favorable au sujet du schéma de pondération qui a été élaboré par le STATEC pour les indices de l'année 2002, et qui repose sur les dépenses de consommation finale des ménages de l'année 1999. Le CES a particulièrement salué que la nouvelle pondération tient compte des résultats de l'enquête sur les budgets des ménages de l'année 1998 et qu'il a été possible de passer de l'année de référence 1997 à l'année 1999, ce qui raccourcit de 12 mois l'écart entre l'année de référence de la pondération et l'année d'établissement de l'indice. La nouvelle pondération a été fixée par règlement grand-ducal du 3 février 2002 et est entrée en vigueur à partir de l'indice au 1er janvier 2002 publié le 14 février 2002.

- Effet EURO - Etude sur l'effet du basculement de l'Euro fiduciaire au 1<sup>er</sup> janvier 2002 sur l'inflation (étude conjointe avec la BCL)

Le 7 septembre 2001, le STATEC et la Banque centrale du Luxembourg ont signé une convention en vue d'effectuer en commun une étude évaluant les effets du basculement vers l'euro fiduciaire sur les prix à la consommation.

Dans un premier temps, il y a eu identification des prix en LUF "attractifs" (c'est-à-dire les prix ronds et ceux fixés en fonction de critères psychologiques), dont on fera le suivi de leur évolution pendant les périodes précédant et suivant le basculement vers l'euro. L'objectif est d'analyser le mode de conversion et le passage éventuel à des prix attractifs en EUR et d'évaluer l'impact de ces opérations sur les prix à la consommation.

Avant de procéder à l'étude proprement dite, des simulations ont été faites sur plus de 7.000 prix relevés par le STATEC en octobre 2000 pour le calcul de l'indice des prix à la consommation, selon différents scénarios fournissant une fourchette de résultats possibles. Ces résultats ont été diffusés le 7 décembre 2001 dans un communiqué de presse commun de la BCL et du STATEC (statnews no 51/2001). Il en ressort que dans l'hypothèse d'une observation stricte des règles officielles de conversion, l'impact sur les prix à la consommation sera quasiment nul. Dans le scénario pessimiste par contre qui prévoit que les prix attractifs sont systématiquement arrondis au prochain prix attractif supérieur, l'impact du basculement vers l'euro se monte à 0,5-0,6%, soit un résultat qui est en ligne avec les simulations dans d'autres pays pour des scénarios semblables.

Dans sa deuxième phase, qui est actuellement en cours, l'étude se concentre sur l'observation des évolutions effectives des prix. Un résultat final n'est pas à attendre avant le second semestre de 2002, étant donné que selon les recommandations de la Commission et de la BCE, une étude de ce genre doit couvrir pour le moins la période de juillet 2001 à juillet 2002 lorsqu'elle a pour objectif de couvrir l'essentiel des mouvements liés à la conversion.

#### **4.3.2. Parités de pouvoir d'achat**

Les instituts nationaux de statistique des Etats membres de l'Union européenne effectuent chaque année des enquêtes sur le niveau de prix d'un échantillon de biens et de services de consommation. Coordonnées par l'Eurostat, ces enquêtes servent à l'établissement de parités de pouvoir d'achat, permettant notamment la comparaison, en volume, des principaux agrégats de la comptabilité nationale.

Les enquêtes de 2001 se sont rapportées à l'alimentation et à certains services, dont particulièrement les services de santé. En 2002, elles concerneront les meubles et articles de ménage et les biens et services se rapportant aux transports.

Sur le plan communautaire, les travaux visant à élaborer un projet de règlement du Parlement européen et du Conseil concernant l'élaboration de parités de pouvoir d'achat ont été poursuivis en 2001. L'Eurostat prévoit l'adoption de la proposition par la Commission pour juillet 2002, l'adoption définitive par le Parlement européen et le Conseil étant programmée pour l'année 2003. Ce règlement est destiné à donner un fondement légal au système d'enquêtes qui fonctionne actuellement sur la base d'une collaboration bénévole.

#### **4.4. Statistiques conjoncturelles de l'industrie et de la construction**

##### **4.4.1. Industrie**

- Indices mensuels de l'activité industrielle

La série des "Indicateurs rapides B1" fournit des indices mensuels de la production, du chiffre d'affaires, des entrées de commandes, du nombre de d'employés et d'ouvriers, du volume de travail presté et des traitements et salaires, ces indices étant établis depuis 1999 sur la base 100 en 1995.

La mise en application du règlement (CE) no 1165/98 du Conseil du 19 mai 1998 concernant les statistiques conjoncturelles, prévoit pour les variables les plus importantes un délai maximum de 2 mois pour la diffusion des résultats, délai qui risque d'être réduit davantage en vertu des dispositions du "Plan d'action concernant les statistiques requises pour l'UEM". Pour cette raison, le STATEC a renforcé à partir de décembre 2000 la campagne de sensibilisation menée auprès des entreprises, tout en leur offrant la possibilité de profiter des facilités du courrier électronique. En 2001, le délai de publication a ainsi pu être ramené à quelque 65 jours en moyenne.

Etant donné qu'en ce qui concerne la production industrielle, les exigences du "Special data dissemination standard (SDDS)" du FMI, auquel le Luxembourg entend adhérer, sont encore plus poussées (six semaines, un mois étant considéré comme désirable), le STATEC a décidé d'établir pour cette variable des résultats préliminaires reposant sur les réponses d'un échantillon réduit des entreprises les plus représentatives.

Un programme de calcul spécifique a été développé à ce sujet en 2001, mais le succès de l'opération dépend en premier lieu de la collaboration des entreprises concernées.

- **Indice des prix à la production des produits industriels**

L'indicateur rapide A3 indique l'évolution des prix des produits industriels au premier stade de commercialisation, sous forme d'indices qui sont exprimés depuis l'année 1999 sur la base 100 en 1995.

Comme pour les indicateurs d'activité, le règlement (CE) no 1165/98 exige la diffusion des résultats avec un décalage de moins de deux mois. En 2001, le STATEC a pu assurer la publication mensuelle de l'indicateur A3 dans un délai moyen de 45 jours.

- **Enquêtes de conjoncture**

Les enquêtes de conjoncture, harmonisées sur le plan européen, couvrent l'ensemble des branches de l'industrie ainsi que le bâtiment (gros-oeuvre) et le génie civil. Elles fournissent des indications qualitatives (appréciation des chefs d'entreprise) sur la situation conjoncturelle.

L'enquête de conjoncture sur les investissements, réalisée semestriellement (avril/octobre) auprès d'un large échantillon d'entreprises industrielles, fournit des renseignements chiffrés sur les montants investis dans le passé récent et ceux qu'il est prévu d'investir prochainement.

- **Statistique de la production industrielle**

Il s'agit d'une statistique communautaire qui a pour objectif de mettre à la disposition des utilisateurs publics et privés des chiffres de production, en quantités physiques et en valeurs, sur l'ensemble des produits industriels de l'UE (règlement (CE) du Conseil du 19 décembre 1991).

Il n'en résulte aucune charge spécifique pour les entreprises, le relevé détaillé de production étant assuré dans le cadre de l'enquête mensuelle sur l'activité industrielle.

#### **4.4.2. Construction**

- **Indices mensuels de l'activité dans la construction**

L'indicateur B2 reprend en principe les mêmes variables que les indicateurs de la série B1. Basé sur les indications des entreprises du gros-oeuvre et du génie civil, il fournit pour les séries de la production et du chiffre d'affaires des renseignements séparés pour le bâtiment et le génie civil.

La mise en application du règlement (CE) no 1165/98 du Conseil du 19 mai 1998 concernant les statistiques conjoncturelles, exigeant l'extension du champ d'observation aux corps de métiers de la fermeture du bâtiment, des installations techniques et du parachèvement, une enquête mensuelle nouvelle auprès de quelque 120 entreprises des corps de métiers concernés a été lancée en 1999. La diffusion des résultats a démarré en 2001, sur la base 100 en 1999.

- Indice des prix de la construction

Les indices des prix de la construction des bâtiments résidentiels et semi-résidentiels sont publiés semestriellement, en janvier et en juillet, dans l'indicateur rapide A2.

Le passage à la base 2000 a été réalisé avec la publication des résultats de l'enquête d'avril 2001. La série rétrospective des indices de synthèse généraux, qui remonte jusqu'en 1940, est maintenue sur la base initiale 1970.

- Enquêtes de conjoncture

Les enquêtes de conjoncture, harmonisées sur le plan européen, couvrent le bâtiment (gros-oeuvre) et le génie civil. Elles fournissent des indications qualitatives (appréciation des chefs d'entreprise) sur la situation conjoncturelle.

- Statistique des autorisations de bâtir

Cet indicateur (Série G) fournit des renseignements sur le nombre des autorisations de bâtir délivrées, le nombre des logements et le volume bâti.

- Statistique des bâtiments achevés

Il s'agit d'une statistique qui recense tous les bâtiments achevés au cours d'une même année et fournit des renseignements chiffrés détaillés sur leurs caractéristiques essentielles. Les résultats de 1999 sont parus au Bulletin No 6/2001.

- Statistique des ventes de biens immobiliers

Une documentation sur les ventes de biens immobiliers des années 1974 à 1996 a été publiée dans les Bulletins du STATEC No 5/1986, No 2/1989, No 1/1992, No 4/1995 et No 5/1998. Elle distingue six catégories d'immeubles bâtis et cinq catégories d'immeubles non-bâtis. Une actualisation jusqu'en 1999 a été faite dans le Bulletin No 6/2001.

## **4.5. Statistiques agricoles**

### **4.5.1. Recensements nationaux**

- Recensement agricole annuel du 15 mai

Il porte sur la superficie des terres de culture, l'effectif du bétail, le parc de machines et les installations agricoles, ainsi que sur la population et la main-d'œuvre agricole. Les résultats définitifs de 2000 ont été publiés au Bulletin du STATEC No 3/2001.

- Recensement triennal du bétail au 1<sup>er</sup> décembre

Les résultats définitifs du recensement de 1999 ont été publiés au Bulletin du STATEC No 4/2000, ensemble avec ceux du recensement agricole annuel. Le prochain recensement général du bétail est prévu pour le 1<sup>er</sup> décembre 2002.

### **4.5.2. Recensements et enquêtes dans le cadre européen**

- Structure des exploitations agricoles

Enquêtes effectuées tous les deux à quatre ans dans les pays de la Communauté dans le cadre du projet EUROFARM, elles sont couvertes par le recensement du 15 mai. L'enquête de 1999-2000 a été clôturée en décembre 2000. La prochaine enquête aura lieu en 2003.

- Enquêtes par sondage sur le cheptel bovin, ovin, caprin et porcin

Des enquêtes ont été effectuées les 1<sup>er</sup> décembre des années où il n'y a pas de recensement triennal du bétail. Ce dernier sert de base d'échantillonnage. Les résultats servent à l'établissement de prévisions de production au niveau communautaire.

## **4.6. Transports**

- Transports routiers de marchandises

La mise en route au début de 2001 d'un nouveau système de rappels a amélioré la qualité des statistiques. On a constaté au courant de l'année une nette diminution du nombre des non-réponses. Sur demande d'Eurostat, a été ajoutée la codification NACE (activité économique) du propriétaire du véhicule et le nombre des semaines à recenser a été augmenté.

- Parc automobile

En collaboration avec le Centre informatique et la Société nationale de contrôle technique, le STATEC a lancé une enquête pour corriger le nombre des tracteurs agricoles contenus dans le fichier informatique. Cette enquête a été réalisée dans le cadre du recensement agricole du 15 mai. Cette opération a été une réussite. La mise à jour du fichier, sur base de ces questionnaires, est actuellement faite par ladite société. Les nouvelles immatriculations en 2001 et l'état du parc au 1<sup>er</sup> juin 2001 et au 1<sup>er</sup> octobre 2001 respectivement ont été publiés au début de 2002.

- Autres transports

Le STATEC coordonne les activités statistiques concernant les autres domaines du transport.

- Analyse des fichiers reçus des pays limitrophes pour des prestations effectuées sur territoire luxembourgeois en transport routier de marchandises.
- Edition en 2002 d'un bulletin sur les activités de transports par mode (route, rail, navigation intérieure et aérienne)

#### **4.7. Environnement**

Des contacts fructueux ont été engagés avec le Ministère de l'Environnement afin d'analyser la situation et de garantir un suivi optimal au niveau des statistiques dans ce domaine.

Avec le Ministère de l'Environnement et le Ministère de l'Intérieur un modus vivendi a été trouvé en ce qui concerne la coordination et le suivi des travaux statistiques.

Assistance du STATEC à la réunion plénière des différents groupes de travail.

## **5. Travaux de synthèse**

### **5.1. Comptes nationaux**

#### **5.1.1. Mise en œuvre du SEC95 (règlement (CE) no 2223/96 du Conseil du 25 juin 1996) et programme de publication**

L'année 2001 a surtout été marquée par la poursuite des travaux de mise en place progressive du SEC95 (Système européen de comptes 1995). Rappelons que le règlement SEC95 met le Luxembourg dans l'obligation d'introduire jusqu'en 2005 un système complet de comptes nationaux trimestriels et annuels comprenant les comptes non financiers (par branche et par secteur), les comptes financiers et les comptes de patrimoine par secteur, ainsi que des tableaux détaillés d'équilibre ressources/emplois par produit et des tableaux entrées-sorties symétriques.

Dans cet ordre d'idées, il convient de signaler plus particulièrement les travaux suivants qui ont pu être finalisés en 2001:

- intégration complète des comptes des administrations publiques dans les comptes annuels de l'économie;
- amélioration substantielle de l'outil informatique d'équilibrage entre ressources et emplois par la possibilité de travail simultané sur trois années consécutives. Ceci permet notamment une meilleure main mise sur les évolutions temporelles des différents agrégats par produits;
- rééquilibrage complet de la période 1995-2000 à l'aide du nouvel outil informatique d'équilibrage;
- publication et transmission à Eurostat de nouveaux tableaux plus détaillés par branche.

Parmi les travaux qui ont débuté en 2001 et qui se prolongeront en 2002 on peut signaler:

- calcul de séries rétrospectives pour les principaux agrégats et les tableaux par branches couvrant la période 1980 à 1994 à un niveau de détail comparable au séries publiées pour la période 1995 à 2000. Les données pour les années 1990 à 1994 seront publiées en mai 2002, les autres en octobre 2002;
- mise au point d'un système de comptes nationaux trimestriels conformément à la méthodologie européenne dans le cadre du SEC95;
- 3ème phase de développement de l'outil informatique d'équilibrage entre ressources et emplois. Comme par le passé le développement dudit outil se fait intégralement à l'intérieur de la section comptes nationaux sur base de logiciels standards.

### 5.1.2. Révisions du SEC95 et plan d'action statistique du Conseil

Dans la cadre des révisions du SEC95 et des modifications du programme de transmission suite au plan d'action sur les besoins statistiques de l'Union économique et monétaire, établi par la Commission (Eurostat) et la Banque centrale européenne à la demande du Conseil ECOFIN, il y a lieu de relever les travaux suivants:

- calculs test pour l'évaluation de l'incidence sur le PIB et le RNB de la répartition des services d'intermédiation financière indirectement mesurés (règlement (CE) no 448/98 du Conseil du 16 février 1998 complétant et modifiant le règlement (CE) no 2223/96 en ce qui concerne la répartition des services d'intermédiation financière indirectement mesurés (SIFIM) dans le cadre du système européen des comptes nationaux et régionaux). Le règlement en question demande à la Commission de présenter avant fin 2002 un rapport final sur la meilleure méthode de répartition des SIFIM en vue d'une modification du SEC95 à partir de 2003;
- mise en œuvre du règlement (CE) no 2516/2000 du Parlement européen et du Conseil du 7 novembre 2000 portant modification des principes communs du système européen des comptes nationaux et régionaux en ce qui concerne les impôts et les cotisations sociales et modifiant le règlement (CE) no 2223/96;
- préparation de la mise en œuvre du règlement (CE) no 2558/2001 du Parlement européen et du Conseil du 3 décembre 2001 modifiant le règlement (CE) no 2223/96 du Conseil en ce qui concerne le reclassement des règlements effectués dans le cadre d'accords de swaps et de contrat de garantie de taux;
- mise en place progressive de comptes trimestriels non financiers des administrations publiques et de leurs sous-secteurs (règlement (CE) no 264/2000 de la Commission du 3 février 2000 portant application du règlement (CE) no 2223/96 du Conseil et relatif aux statistiques infra-annuelles des finances publiques et proposition de règlement (CE) du Parlement européen et du Conseil relatif aux comptes trimestriels non financiers des administrations publiques). Actuellement les statistiques des recettes fiscales, des cotisations sociales et des prestations sociales en espèces sont transmises trimestriellement à Eurostat. Une publication régulière au niveau européen et national est en discussion. Les travaux préparatoires pour couvrir l'ensemble des recettes et dépenses des administrations publiques ont débuté en 2001;
- mise en place progressive de comptes trimestriels financiers (transactions et stocks) des administrations publiques et de leurs sous-secteurs (proposition de règlement (CE) du Parlement européen et du Conseil relatif aux comptes trimestriels financiers des administrations publiques). Le STATEC participe à l'exercice test mené sous la direction de la Banque centrale européenne et qui couvre actuellement les sous-secteurs de l'administration centrale et de la sécurité sociale. Une publication des données n'est pas encore prévue;

- mise en place progressive de la décision de la Commission du 30 novembre 1998 clarifiant l'annexe A du règlement (CE) no 2223/96 du Conseil en ce qui concerne les principes de la mesure des prix et volumes et de la proposition de règlement de la Commission portant application du règlement (CE) no 2223/96 du Conseil en ce qui concerne les principes de la mesure des prix et volumes.

L'exécution du pacte de stabilité nécessite une meilleure comparabilité des mesures de prix et de volume et du calcul du PIB à prix constants au sein de l'Union européenne.

Enfin il y a lieu de signaler que la Commission entend revoir les dérogations temporaires dont bénéficient certains pays, y compris le Luxembourg - une proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil y relative est en préparation - et d'adapter le programme de transmission de tableaux SEC en fonction des nouvelles exigences des utilisateurs (surtout de la Banque centrale européenne) en mettant l'accent sur les données à court terme (introduction de nouveaux comptes sectoriels trimestriels par exemple) et le raccourcissement des délais de transmission. Ce sera surtout ce dernier aspect qui posera des problèmes presque insurmontables au STATEC, surtout si l'on veut éviter un accroissement des charges administratives par l'extension d'enquêtes à court terme.

Force est donc de constater que, malgré des efforts continus et un renforcement substantiel en personnel de la section comptes nationaux au courant des dernières années, l'écart entre les exigences des règlements et décisions de la Commission dans le domaine des comptes nationaux et les possibilités dont dispose le STATEC va en s'accroissant.

### **5.1.3. Ressources propres de l'UE et procédure de déficit excessif**

A côté de l'effort continu de mise en œuvre du SEC95 trois tâches, dictées chacune quasi exclusivement par les besoins de l'Union européenne (UE), sont devenues des classiques dans les travaux de la section comptabilité nationale:

- transmission du questionnaire PNB pour le premier octobre de chaque année pour le calcul de la 4ème ressource propre (ressource PNB) de l'Union européenne. Etabli depuis 1999 sur base du SEC95 le questionnaire prévoit 26 positions pour permettre le passage du PIB selon le SEC95 au PNB selon l'ancien système de comptabilité nationale (SEC79). En effet, l'article 8 du règlement SEC95 dispose qu'aux fins du budget et des ressources propres le SEC deuxième édition (SEC79) soit utilisé tant que la décision du Conseil 94/728/CE est en vigueur. La décision du Conseil du 29 septembre 2000 relative au système des ressources propres de l'Union européenne prévoit le passage au RNB selon le SEC95 pour le calcul de la 4ème ressource à partir de l'exercice 2002;

- mise à disposition de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines des données statistiques nécessaires au calcul de la base TVA et du taux moyen pondéré pour la détermination de la contribution luxembourgeoise à la troisième ressource propre (ressource TVA) de l'UE. Une mission de contrôle en la matière aura de nouveau lieu au courant de 2002;
- travaux dans le cadre de la procédure des déficits excessifs en collaboration avec l'Inspection générale des finances, l'Inspection générale de la sécurité sociale, le Ministère du Trésor et le Ministère de l'Intérieur. Deux fois par an (en février et en août ) la section comptes nationaux met à jour les comptes des administrations publiques en vue de l'estimation de la capacité ou du besoin de financement (excédent/déficit) de ce secteur selon les règles du SEC95.

## **5.2. Analyse conjoncturelle et prévisions macro-économiques**

### **5.2.1. Principales tâches de la section**

- Rédaction des Notes de conjoncture
- Production d'analyses et d'études particulières
- Elaboration de prévisions macro-économiques
- Maintien d'un modèle économétrique décrivant l'économie luxembourgeoise
- Encadrement de projets de recherche extérieurs en relation avec ce modèle
- Comité de conjoncture
- Réunions d'experts au niveau international en ce qui concerne les prévisions macro-économiques
- Elaboration des premiers comptes nationaux de l'année t à la fin de l'année t
- Coordination SDDS.

- Notes de conjoncture

Notes de conjoncture:

NDC 1/2001  
NDC 2/2001  
NDC 3/2001  
NDC 4/2001

Manuscrit clôturé le:

20 avril 2001  
13 juillet 2001  
19 octobre 2001  
7 février 2002

### **5.2.2. Analyse et études**

Les différentes Notes de conjoncture comportaient différentes études ou points d'analyse particuliers:

Note:

NDC 1/2001  
NDC 2/2001

Thème analysé:

Points de retournement de la conjoncture  
Prévisions macro-économiques

NDC 3/2001	Emploi par branches Un NAIRU pour le Luxembourg?
NDC 4/2001	Analyse de la productivité multi-factorielle Effets économiques du 11 septembre Evolution macro-économique en 2001

D'autres analyses et études ont été élaborées au cours de l'année 2001:

- analyse du phénomène de l'auto-allumage dans l'économie luxembourgeoise. Cette étude n'est pas finalisée, de premiers résultats ont été commentés dans les NDC;
- effets de l'introduction de l'Euro sur l'inflation au Luxembourg. Etude réalisée avec le concours de la BCL. Production d'un communiqué de presse en décembre. Etude non finalisée (voir chapitre 4.3.1.);
- étude sur les séries infra-annuelles désaisonnalisées. Etude exploratoire non finalisée;
- réalisation d'une étude sur la qualité statistique d'un fichier administratif (emploi et salaires IGSS).

### **5.2.3. Projets de recherche**

En 2001, le STATEC a encadré plusieurs projets de recherche auprès de la cellule de recherche CREA du CRP-GL, travaux permettant de poursuivre le développement du modèle économétrique du STATEC, MODUX:

- Modélisation du secteur financier (15.2.2000 – 14.2.2001).
- Elaboration d'un PIB potentiel et d'un NAIRU pour l'économie luxembourgeoise (1.1.2001 – 31.12.2001).

### **5.2.4. Groupes et comités**

La section conjoncture a étoffé la documentation qu'elle livre au Comité de conjoncture de façon mensuelle. Elle rédige notamment tous les mois un commentaire sur l'actualité récente, texte qui est ensuite diffusé au Conseil de Gouvernement.

La section conjoncture participe chaque année à l'élaboration des pactes de stabilité en collaboration étroite avec le Ministère des Finances. Pour la section, il s'agit de mettre à jour ses dernières prévisions macro-économiques. Cet exercice devient de plus en plus exigeant, alors que la Commission de l'UE demande des tableaux standardisés se basant sur la méthodologie SEC95.

Deux fois par an, la section participe aux groupes de travail en matière de prévisions macro-économiques auprès de la Commission de l'UE et de l'OCDE. Il s'agit de marquer une présence mais également d'assurer que les chiffres et les textes publiés par ces deux organismes supra-nationaux sont compatibles avec les vues conjoncturelles sur le plan national.

### **5.2.5. Prévisions économiques**

La section conjoncture élabore une fois par an des prévisions macro-économiques à l'aide du modèle MODUX. Ces prévisions sont effectuées en principe au cours du premier semestre de l'année.

Pour chaque Note de conjoncture, la section élabore des prévisions sur l'inflation et l'échelle mobile des salaires.

Chaque mois, afin de pouvoir calculer un taux de chômage qui est publié à l'issue du Comité de conjoncture, la section élabore des estimations sur l'emploi salarié intérieur, l'emploi indépendant et le nombre de frontaliers (les sources administratives concernant ces variables ayant un retard de plusieurs mois).

### **5.2.6. Autres activités**

- Exposés annuels sur la situation conjoncturelle à la commission compétente de la Chambre des Députés et au Conseil économique et social;
- organisation de conférences de presse lors de la publication des Notes de conjoncture;
- élaboration et tenue de cours internes et externes sur l'économie luxembourgeoise;
- "Special Data Dissemination Standard" (SDDS)

Le Fonds monétaire international a établi la norme SDDS, qui constitue un ensemble de critères de qualité relatifs à la diffusion de statistiques économiques et financières. Le Luxembourg a annoncé son intention de souscrire à cette norme et des travaux au niveau national sont entrepris afin de permettre de s'y conformer. La plupart des statistiques concernées sont établies par le STATEC.

En 2001, les métadonnées concernant le commerce extérieur et le marché du travail ont été transmises au FMI et approuvées. Par ailleurs le STATEC a été désigné "coordinateur national" pour le projet SDDS par décision du Conseil de Gouvernement du 5 juillet 2001. Le STATEC a également mis en œuvre de nouvelles procédures permettant de réduire les délais de publication des indicateurs de la production industrielle et a ainsi rendu leur diffusion conforme à la norme SDDS. D'autres mesures nécessaires à la mise en conformité ont été identifiées et planifiées:

- a) prix à la production industrielle: réduction des délais de publication;
- b) comptes nationaux: publication des comptes trimestriels;
- c) opérations de l'Etat Central: compilation sur base des données de trésorerie existantes;
- d) balance des paiements: publication d'une balance complète.

### **5.3. Statistiques du commerce extérieur**

L'année 2001 a été marquée par une réorganisation de la section des statistiques du commerce extérieur, par le développement de nouvelles procédures permettant de respecter les délais de publication imposés au niveau européen et la distribution d'une nouvelle version du progiciel IDEP (Intrastat Data Entry Program).

La restructuration de la section des statistiques du commerce extérieur est devenue nécessaire suite au détachement du chef de section au Service des Médias et des Communications.

Le délai imposé par la Banque centrale européenne en matière de publication des statistiques du commerce extérieur, exigeant la diffusion des données agrégées 6 semaines après le mois de référence, a rendu nécessaire le développement de nouveaux outils statistiques. Depuis fin 2001, on respecte le délai mentionné ci-dessus.

En 2001 une nouvelle version du progiciel IDEP, compatible avec le système Windows, a été distribuée à plus de 1.600 sociétés du Grand-Duché. Au Luxembourg ce progiciel, utilisable en 4 langues, dont le Luxembourgeois, a permis d'uniformiser le format de transmission et de renforcer le contrôle des données diminuant ainsi le taux des lignes erronées de 90%.

En plus des 250.000 lignes encryptées des déclarations intrastat parvenant mensuellement sur support informatique (disquette, e-mail, télécom), 100.000 lignes sont encore envoyées sur support papier. Suite à la réorganisation et à la restructuration du service intrastat, un contrôle accentué de ces données rentrant sur support traditionnel a permis une nette amélioration de la qualité des données.

Les travaux envisagés pour 2002 comprennent une étude bilatérale des échanges commerciaux avec la France (problème des asymétries), une optimisation des procédures de contrôle des statistiques, le lancement d'une version multinationale du progiciel IDEP permettant d'établir les déclarations de plusieurs Etats membres et une collaboration étroite avec les sociétés envoyant encore mensuellement leurs données sur support papier en vue de trouver une solution informatique.

## **5.4. Statistiques des relations économiques extérieures**

### **5.4.1. Balance des paiements**

- Balance courante de 2001

Depuis 1995, le STATEC établit trimestriellement la balance courante du Luxembourg essentiellement sur base des données recensées par l'IBLC (c.-à-d. du système de collecte mis en place au niveau de l'UEBL dans le cadre des missions de l'Institut belgo-luxembourgeois du change). Ces données sont complétées par des sources exogènes (résultats d'autres statistiques, enquêtes spécifiques et sources administratives). Dans le contexte de ce système, l'essentiel de la tâche du STATEC consiste dans l'analyse, le contrôle et le redressement des chiffres de base, dans la réalisation de tests de cohérence et dans la production des résultats et de commentaires économiques.

Au cours de l'année 2001, les résultats ont été régulièrement publiés dans la série des indicateurs rapides (Série N) et commentés dans le Statnews.

- Balance des paiements du Luxembourg après 2001

- Le nouveau système de collecte

Le 1<sup>er</sup> janvier 2002 est entré en application un système de collecte de données de base spécifique au Luxembourg. Ce nouveau système est – sous réserve de certains allègements – largement analogue au système antérieur de l'IBLC.

Au cours de l'année 2001 les projets d'instructions ont été soumis à la consultation des représentants des établissements de crédit et des déclarants directs. Moyennant certaines adaptations, les nouvelles instructions relatives à la collecte des données ont pu être rendues publiques bien avant l'entrée en vigueur du système. Toutes les instructions ont été envoyées aux déclarants respectifs et sont désormais disponibles sur les sites respectivement

- de la BCL: [www.bcl.lu/html/fr/index\\_documents.html](http://www.bcl.lu/html/fr/index_documents.html)  
(pour les établissements de crédits);
- du STATEC: [www.STATEC.lu/html\\_fr/Balance\\_des\\_paiements/index.html](http://www.STATEC.lu/html_fr/Balance_des_paiements/index.html)  
(pour les déclarants relevant des autres secteurs).

- L'organisation des travaux entre la BCL et le STATEC

La loi du 28 juin 2000 portant modification de l'arrêté grand-ducal du 10 novembre 1944 relatif au contrôle des changes stipule que la BCL et le STATEC sont ensemble en charge de l'établissement de la balance des paiements et de la position extérieure globale du Luxembourg. La BCL est responsable pour l'établissement du compte d'opérations financières et de la position extérieure globale ainsi que pour l'évaluation des revenus des investissements. Le STATEC est responsable pour l'établissement du compte de capital et de la balance courante, à l'exception des revenus des investissements, ainsi que pour les enquêtes sur l'investissement direct étranger.

Le 16 janvier 2001 a été signé un accord de coopération entre la BCL et le STATEC mettant en œuvre les modalités d'exécution de ladite loi. Elles portent notamment sur la collecte, le contrôle et la gestion des données, ainsi que sur la répartition des tâches entre les deux institutions. La BCL est chargée de la mise en place et de la gestion de la base de données commune. De plus elle sera l'interlocuteur des entreprises du secteur financier. Le STATEC, quant à lui, sera l'interlocuteur des entreprises du secteur non financier.

Au cours de l'année 2001, les experts de balance des paiements de la BCL et du STATEC ont consacré une part importante de leurs travaux à l'élaboration des nouvelles instructions, ainsi qu'à la mise en place du nouveau système de collecte et de traitement des données. Par ailleurs, ils se sont régulièrement concertés avec l'équipe informatique en charge du développement des chaînes de traitement informatiques et ils ont entamé les procédures de tests dès l'établissement de la connexion directe du STATEC à la base de données commune localisée à la BCL (novembre 2001).

Pour combler certaines lacunes créées notamment par l'introduction du nouveau seuil d'exemption EUR 12.500 (seuil introduit pour alléger la charge administrative des déclarants et en particulier des établissements de crédit) et d'autres mesures d'allégement, les experts du STATEC ont mis en place de nouvelles procédures d'évaluation des transactions afférentes.

Ils ont en outre entamé le développement des procédures de contrôle et d'analyse des données de base ainsi que des applications de confrontation des résultats à d'autres sources. La mise en place de ces nouvelles chaînes est indispensable dans le cadre de l'établissement d'une balance des paiements complète.

- Balance des paiements dans le contexte européen

En 2001, les activités de la section en relation avec les travaux méthodologiques au niveau communautaire ont été sensiblement intensifiées. Deux raisons expliquent cette évolution:

- d'une part les efforts des autorités européennes (Eurostat et la BCE) visant une harmonisation plus poussée des procédures de collecte et d'établissement de ces statistiques, et, partant, une appréciation de la qualité des données;
- d'autre part les pressions sectorielles (banques) et politiques (Parlement européen et Commission) en vue d'un allègement de la charge déclarative des banques.

La première évolution a surtout entraîné une participation du STATEC à un nombre croissant de groupes de travail et, parallèlement, une augmentation du volume de travail préparatoire.

La deuxième évolution s'est matérialisée par la proposition de la Commission d'un projet de règlement sur les paiements transfrontaliers en euros prévoyant l'introduction d'une exemption de déclaration à des fins statistiques des transactions inférieures à EUR 50.000. L'entrée en vigueur de cette mesure aurait mis en question le système actuel et aurait surtout entraîné une collecte directe des informations statistiques auprès des entreprises. Le Gouvernement luxembourgeois s'est prononcé contre cette mesure - qui se serait traduite en réalité par l'introduction d'une charge administrative supplémentaire pour les entreprises - et a eu gain de cause (partiel) lors des délibérations au niveau du Conseil UE. La proposition sera réexaminée en 2004.

#### **5.4.2. Investissements directs étrangers**

Les résultats de l'enquête se rapportant à l'année 1999 ont été publiés dans l'"annuaire statistique" et ont fait l'objet d'une communication dans le cadre des "Statnews".

En dépit d'importants efforts d'explication, voire d'interventions auprès des déclarants, des révisions - parfois substantielles - s'imposent ex post. Comme signalé par le passé, ces problèmes semblent persister en partie en raison de l'absence d'un schéma comptable harmonisé. La mise en place d'un plan comptable pourrait contribuer à alléger la charge administrative des entreprises (par l'identification facile et claire des informations requises dans le cadre des enquêtes) et, partant, à améliorer la qualité statistique.

#### **5.4.3. Etudes**

Les analyses sur la compétitivité de l'économie luxembourgeoise ont été poursuivies en coopération avec la CREA-GL (Cellule de recherche en économie appliquée - CRP-Gabriel Lippmann) et le Centre universitaire de Luxembourg. Au mois de février 2002 a paru le troisième rapport sur la compétitivité du Luxembourg dans la série des "Cahiers économiques" du STATEC (no 93). Cette publication reprend dans la première partie une analyse des indicateurs de compétitivité actuellement disponibles au Luxembourg.

Dans une seconde partie sont reprises deux études spéciales. La première analyse le lien entre les performances extérieures des branches marchandes de l'économie luxembourgeoise et leur compétitivité-prix en mettant l'accent sur le rôle du progrès technique.

Il ressort de l'analyse empirique qu'une accélération (10%) des gains de productivité globale se traduit par une amélioration de la compétitivité, à travers la compression des coûts de production – induisant, par ailleurs, un accroissement (5,2%) des exportations.

Une seconde étude analyse les effets externes du secteur financier sur le secteur non-financier.

- Projets d'études pour 2002

Pour 2002 la coopération avec les centres de recherche sera poursuivie dans le domaine de la compétitivité. Outre les travaux de mise à jour des indicateurs récurrents, il est envisagé d'élargir l'éventail des indicateurs par l'intégration de nouveaux indicateurs sur la diversification ainsi que par des indicateurs internationaux permettant des approches comparatives.

Dans le volet des études, des travaux plus spécifiques seront concentrés sur les questions difficiles de la productivité et la compétitivité dans le domaine des services.

Par ailleurs, l'on lancera également des études préliminaires visant à déterminer et à mesurer les facteurs d'attractivité. Dans ce contexte, il est également envisagé d'étudier la relation entre cohésion sociale et compétitivité.

## **6. Publications**

### **6.1. Réalisations en 2001**

À côté des publications et séries traditionnelles que le STATEC fait paraître tous les ans, un certain nombre de nouveautés peuvent être signalées:

- a) le STATEC est présent sur internet. Son site a été élargi progressivement. Comme innovations principales on peut mentionner la gratuité intégrale des informations offertes sur le site. Depuis le 1<sup>er</sup> août, l'accès aux bases d'information (annuaire statistique, indicateurs mensuels) ainsi qu'aux fichiers PDF de toutes les publications éditées depuis le début de l'année 2001, est libre et gratuit. Du point de vue contenu, le site a été élargi par des informations démographiques détaillées et des données de la balance des paiements et des investissements directs étrangers. Le service de diffusion électronique des communiqués de presse compte actuellement près de 1.000 abonnés. Le site [www.statec.lu](http://www.statec.lu) est accédé par 12-15.000 utilisateurs par mois (228 pour 1.000 habitants), ce qui le place au 3<sup>ème</sup> rang parmi les sites des offices statistiques des pays membres et candidats de l'UE;

- b) dans la série "Bulletin du STATEC" sont parues des études spécifiques sur les dynamiques de l'emploi dans la Grande Région et le comportement touristique des luxembourgeois;
- c) dans la série "Cahiers économiques du STATEC", le numéro 92 a été consacré à la compétitivité de l'économie luxembourgeoise;
- d) un projet ambitieux a pu être achevé en fin d'année. Les repères bibliographiques concernant l'évolution économique et sociale au Luxembourg à partir du début du 20<sup>ème</sup> siècle avec, en complément, un guide thématique de ressources internet en économie vont paraître en mars 2002 sous forme d'un ouvrage de 934 pages accessible également sur le site internet ou sur CD-ROM;
- e) dans le cadre de la collaboration transfrontalière, l'édition 2001 du dépliant "Statistiques en bref" de la Grande Région a été publiée par les offices statistiques des cinq régions concernées;
- f) le STATEC a participé, en collaboration avec le Ministère de l'Economie et la SNCI à un stand commun, à la foire des études et des formations et à la journée de l'étudiant.

## **6.2. Projets pour 2002**

Vu le nombre important de consultations, le site internet du STATEC sera amélioré et étendu progressivement. La publication des résultats du recensement général de la population 2001 et d'un choix de données statistiques par commune, constituent les projets les plus importants pour 2002.

Dans la série "Bulletin du STATEC" paraîtront les résultats d'études qui sortent de la liste des thèmes habituels:

- Formation professionnelle continue;
- Croissance économique et main-d'œuvre;
- Aspects socio-démographiques du vieillissement;
- Projections de population 2000-2050;
- Coût de la main-d'œuvre;
- Démographie des entreprises;
- Confidentialité statistique.

Dans la série "Cahiers économiques" seront publiés les volumes suivants:

- Comptes nationaux;
- Budgets des ménages;
- Indice des prix à la consommation 1990-2000;
- Relations économiques extérieures;
- Compétitivité.

En fin d'année 2002 sortira de presse une nouvelle édition, entièrement restructurée, du portrait économique du Luxembourg en 3 langues.

## **7. Statistiques posant des problèmes particuliers**

Certains domaines statistiques très particuliers, où seuls les ministères concernés possèdent les compétences nécessaires, ont traditionnellement posé des problèmes dans l'optique de la centralisation/décentralisation statistique.

### **1. Recherche et Développement (R&D)**

Ce domaine couvre trois champs complémentaires où seule une approche décentralisée aboutira à des solutions satisfaisantes:

- la R&D à proprement parler;
- l'innovation;
- les ressources humaines en sciences et technologies (RHST).

La coopération avec les ministères compétents (Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle, Ministère de l'Economie) ont progressé récemment (voir notamment chapitre 4.2.4).

### **2. Le second point concerne les statistiques de l'environnement où une solution a pu être trouvée en collaboration avec le ministère compétent (voir chapitre 4.7).**

### **3. Le troisième domaine statistique à problème est celui de l'éducation où l'on enregistre cependant des progrès notables à la suite d'une intensification de la collaboration avec le service de la coordination de la recherche et d'innovation pédagogique et technologique (SCRIPT).**

Il reste que des moyens plus importants, de part et d'autre, devraient être engagés dans ces trois domaines statistiques importants.

## **8. Conclusion**

Le STATEC a poursuivi en 2001 l'expansion de ses activités notamment sous l'impulsion du programme statistique de l'UE. Il s'est impliqué davantage dans les travaux de synthèse, comme les comptes nationaux, les travaux de conjoncture et les prévisions à court et à plus long terme. De même son engagement dans la recherche et l'analyse économique et sociale est allé croissant.

Mais, face aux développements sur les plans européen et international, le STATEC continue de connaître des problèmes de ressources pour assumer pleinement l'ensemble de ses obligations variées et étendues.

La demande statistique émanant des institutions nationales et internationales, des entreprises, des médias et même du grand public s'est faite plus extensive, plus exigeante quant à la qualité et plus sophistiquée quant aux analyses. Par ailleurs, elle s'est faite plus pressante quant aux délais dans le contexte de la société de l'information.

Les difficultés que connaît le STATEC sont liées:

- à l'insuffisance des moyens qui ont pu être mis en œuvre dans certains domaines particuliers;
- aux difficultés de recruter les ressources humaines formées aux nouvelles disciplines et méthodes.

Ces problèmes ne sont pas résolus malgré l'augmentation sensible des ressources dont le STATEC a pu bénéficier en 2001.